

"ASSOCIATION
DIOCESAINE DE SAINT-CLAUDE"
Siège social :
21, Rue Saint Roch 39800 POLIGNY

- : -

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES**

Exercice clos le 31.12.2025

"ASSOCIATION DIOCESAINE DE SAINT-CLAUDE"

Siège social :
21, Rue Saint Roch
39800 POLIGNY

- : -

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

-:-:-

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

" ASSOCIATION DIOCESAINE DE SAINT-CLAUDE"

Siège social :

21, Rue Saint Roch
39800 POLIGNY

- - -

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

- - -

Exercice du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

" ASSOCIATION DIOCESAINE DE SAINT-CLAUDE"

Siège social :

21, Rue Saint Roch
39800 POLIGNY

- : -

RAPPORT DU COMMISSAIRE

AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

Aux membres,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « **ASSOCIATION DIOCESAINE DE SAINT-CLAUDE** » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

.../...

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incidence de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposé dans la note « Information au titre des principes et méthode de présentation » de l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Votre Association a constitué une provision pour fonds dédiés d'un montant de 2 824 509 € au 31 décembre 2025. Nous avons vérifié la conformité de cette dernière avec la réglementation CRC 99-01 et ANC 2023-05.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport morale et financier du ... Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

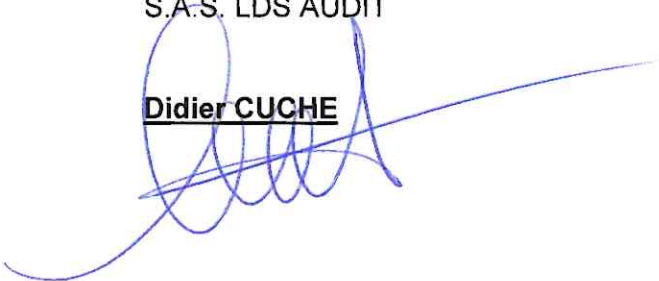
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Fontaine-Lès-Dijon,
Le 11 juin 2026

Le Commissaire-aux-Comptes,
S.A.S. LDS AUDIT

Didier CUCHE



ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

- BILAN ACTIF -

ASS. DIOCESAINE DE SAINT-CLAUDE

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	9 550	7 505	2 045	3 067
Autres immobilisations incorporelles	5 286	5 286		
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	3 800		3 800	
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 409 246	43 510	1 365 736	1 219 397
Constructions	12 541 127	5 509 810	7 031 317	6 890 318
Installations techniques, matériel et outillages industriels	480 806	241 822	238 985	211 689
Autres immobilisations corporelles	682 825	456 310	226 516	294 671
Immobilisations en cours, avances et acomptes	1 392 387		1 392 387	970 163
Biens reçus par legs / donations destinés à être cédés				3 800
Immobilisations financières				
Participations	80 000	80 000		
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	30		30	30
Prêts	41 243		41 243	28 922
Autres immobilisations financières	1 217		1 217	2 117
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	16 647 518	6 344 242	10 303 276	9 624 174
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Clients et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				8 000
Autres créances	822 440		822 440	334 888
Charges constatées d'avance	15 533		15 533	97
Valeurs Mobilières de Placement	20 452 467		20 452 467	21 538 587
Instruments financiers à terme et jetons détenus	77		77	58
Disponibilités	1 115 513		1 115 513	968 543
TOTAL ACTIF CIRCULANT	22 406 030		22 406 030	22 850 172
Frais d'émissions d'emprunt				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif				
TOTAL ACTIF	39 053 548	6 344 242	32 709 305	32 474 346

*Modèle Association

- BILAN PASSIF -

ASS. DIOCESAINE DE SAINT-CLAUDE

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	24 635 837	24 551 322
Total Fonds propres sans droit de reprise	24 635 837	24 551 322
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Total Fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (Excédent ou Déficits)	-215 241	138 919
Situation Nette (sous-total)	24 420 596	24 690 241
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	24 420 596	24 690 241
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	62 280	62 280
Fonds dédiés	2 824 509	3 415 378
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES	2 886 789	3 477 658
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	1 100 000	1 100 000
TOTAL PROVISIONS	1 100 000	1 100 000
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	935 196	76 970
Emprunts et dettes financières divers	1 091 614	971 219
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	217 124	145 613
Dettes des legs ou donations		32 274
Dettes fiscales et sociales	190 296	171 551
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	39 605	8 118
Autres dettes	1 828 084	1 766 665
Produits constatés d'avance		34 038
TOTAL DETTES	4 301 920	3 206 448
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	32 709 305	32 474 346

*Modèle Association

- COMPTE DE RESULTAT -

ASS. DIOCESAINE DE SAINT-CLAUDE

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation		
Cotisations		27
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	130 066	112 842
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations services	668 142	554 151
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		1 500
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	3 070 485	4 060 575
Dont les dons manuels	2 101 960	2 129 556
Dont Mécénats	25 817	21 930
Dont Legs, donations et assurances-vie	794 253	1 673 780
Contributions financières	22 810	22 857
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		74 799
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	319 636	
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	617 907	606 615
Total des produits d'exploitation (I)	4 829 048	5 433 366
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	67 951	76 401
Variation de stock (marchandises)		
Autres achats et charges externes	2 893 950	2 882 079
Aides financières	215 270	146 137
Impôts, taxes et versements assimilés	210 228	238 778
Salaires	1 365 837	1 417 152
Cotisations sociales	572 934	569 411
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	534 047	503 455
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Report en fonds dédiés		
Autres charges	19 594	70 114
Total des charges d'exploitations (II)	5 879 810	5 903 527
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-1 050 762	-470 161

*Modèle Association

- COMPTE DE RESULTAT -

ASS. DIOCESAINE DE SAINT-CLAUDE

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
Produits Financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1 712	2 230
Autres intérêts et produits assimilés	41 736	51 445
Reprises sur dépréciations et provisions		88 723
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées	318 251	169 746
Produits nets sur cessions de VMP et d'instrument de trésorerie		
Total des produits financiers (III)	361 698	312 143
Charges Financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	91 666	52 323
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		12 769
Total des charges financières (IV)	91 666	65 092
RESULTAT FINANCIER (IV - III)	270 032	247 052
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-780 730	-223 109
Résultat Exceptionnels		
Produits Exceptionnels (V)	591 023	748 597
Charges Exceptionnelles (VI)		362 046
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	591 023	386 551
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	25 534	24 523
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	5 781 769	6 494 106
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	5 997 010	6 355 187
EXCEDENT OU DEFICIT	-215 241	138 919
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

*Modèle Association

ANNEXE COMPTABLE

ASS. DIOCESAINE DE SAINT-CLAUDE

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 32 709 305€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit comptable de -215 241€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Informations et méthodes comptables :

Informations générales et faits significatifs de l'exercice :

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui forment un tout indissociable sont établis à la clôture de l'exercice au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire.

L'annexe complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat.

L'annexe comporte toutes les informations d'importance significative destinées à compléter et à commenter celles données par le bilan et par le compte de résultat.

Une inscription dans l'annexe ne peut pas se substituer à une inscription dans le bilan et le compte de résultat.

Information au titre des principes et méthodes comptables :

L'association a arrêté ses comptes et rédigé son annexe conformément aux dispositions du règlement ANC n°2023-01 du 12 mai 2023 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

La première application du règlement 2022-06 constitue un changement de méthode comptable. Les conséquences de ce changement n'ont d'incidence que sur la présentation des états financiers. En l'espèce, le montant total des produits de cession, la valeur nette comptable des immobilisations, les remboursements d'assurances, les aides apprentis ainsi que les charges de pénalités et amendes ont été comptabilisés dans le résultat courant 2025 alors qu'ils auraient été présentés dans le résultat exceptionnel préalablement à l'application du règlement.

L'association diocésaine de St Claude applique à compter de l'exercice arrêté au 31/12/2025, les règles de comptabilisation conformes aux dispositions de l'ANC du 06 décembre 2024.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre :

L'association a pour but de subvenir aux frais et à l'entretien du culte catholique, sous l'autorité de l'évêque, en communion avec le Saint-Siège, et conformément à la constitution de l'Eglise catholique.

Informations sur les postes de l'actif du bilan :

État de l'actif immobilisé, amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé :

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévues.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable

• État de l'actif Immobilisé :

Immobilisations	Valeur Brut début exercice	+ Réévaluation	+ Acquisitions	- Virements	- Cessions/rebuts	Valeur brute fin exercice
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	42 736	-	-	-	27 900	14 836
Total Immobilisations Incorporelles (I)	42 736	-	-	-	27 900	14 836

Immobilisations	Valeur Brut début exercice	+ Réévaluation	+ Acquisitions	- Virements	- Cessions/rebuts	Valeur brute fin exercice
Terrain	1 241 206		173 741	4 432	1 269	1 409 246
Constructions	9 180 709		3	2 116 408	99 060	6 965 244
Installations générales, agencements, aménagement divers	2 889 918		2 815 173		129 209	5 575 882
Matériel de transport	91 504					91 504
Matériel de bureau et informatique, mobilier	750 898		32 027	191 603		591 322
Matériel divers et technique	325 257		157 249		1 700	480 806
Immobilisations corporelles en cours	970 163		422 224			1 392 387
Avances et acomptes	3 800					3 800
Total Immobilisations Corporelles (II)	15 453 455		3 600 417	2 312 443	231 238	16 510 191

Immobilisations	Valeur brute début exercice	+ Réévaluation	+ Acquisition	- Virements	- Cessions/Rebuts	Valeur brute fin exercice
Participations		-	-	-	-	
Créances rattachées à des Participations	80 000	-	-	-	-	80 000
Autres Titres Immobilisés	-	-	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	28 922	-	39 451	-	27 130	41 243
Total Immobilisations Financières (III)	108 922	-	39 451	-	27 130	121 243
TOTAL (I + II+III)	15 506 113	-	3 639 868	-	258 368	16 646 270

• Amortissement de l'actif Immobilisé :

Amortissements de l'actif immobilisé	Valeur début exercice	+ Augmentations	- Diminutions	Valeur fin exercice
Autres immobilisations incorporelles (Total II)	39 668	1 022	27 900	12 790
Terrain	21 809	21 701		43 510
Constructions sur sol propre	4 007 548	167 250	953 100	3 221 698
Constructions inst. générales, agencts, amén. constr.	1 172 764	1 179 581	64 233	2 288 112
Autres immo. corp. - Matériel de transport	47 244	20 455		67 699
Autres immo. corp. ,Matériel de bureau et informatique, mobilier	500 487	33 931	145 807	388 611
Autres immo. corp - Matériel divers et technique	113 568	129 954	1 700	241 822
Total Amortissement Immobilisations Corporelles (Total III)	5 863 420	1 552 872	1 164 840	6 251 452
TOTAL GENERAL	5 903 088	1 553 894	1 192 740	6 264 242

- Dépréciation de l'actif Immobilisé :

Dépréciation Actif Immobilisé	Valeur début exercice	+ Augmentations	- Diminutions	Valeur fin exercice
Immobilisations Incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations Corporelles	-	-	-	-
Immobilisations Financières	80 000	-	-	80 000
TOTAUX	80 000	-	-	80 000

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice :

Etat des créances	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances reçues sur legs et donations	236 000	232 000	4 000
Créances sur cession d'immobilisations	120 000	120 000	
Denier de l'Eglise à recevoir	173 665	173 665	-
Autres immobilisations financières	-	-	-
Créances comptes rattachés	159 523	159 523	-
Autres	133 252	133 252	-
Charges constatées d'avance	15 533	15 533	-
TOTAUX	837 973	833 973	4 000
<i>Prêts accordés en cours d'exercice</i>	39 452		
<i>Remboursements obtenus en cours d'exercice</i>	27 130		

Informations sur les postes du passif du bilan :

Informations sur les fonds propres et tableau de variation de ceux-ci (entités non APG, hors fondations abritantes et fonds de dotation) :

La présentation des fonds propres dans le bilan est normée dans le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé " excédent " et le résultat négatif " déficit ". L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit.

Aucune distinction n'est faite entre le résultat définitivement acquis ou celui sous contrôle des tiers financeurs, soit pouvant être repris par un tiers financeur.

Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds propres avec ou sans droit de reprise.

Tableau de Variation des Fonds Propres (Entité Faisant Appel à la Générosité du Public) :

Variation des fonds Propres	Début Exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution / Consommation		Fin exercice
		Montant	dont générosité public	Montant	dont générosité public	Montant	dont générosité public	
Fonds propres sans droit de reprise	24 551 322	138 919	122 527			-54 404	0	24 635 837
Fonds propres avec droit de reprise	-							-
Écarts de réévaluation	-							-
Réserves	-							-
Report à nouveau	-							-
Excédent ou déficit de l'exercice	138 919	-138 919	-122 527			-215 241	-184 031	-215 241
Dotations consomptibles	-							-
Subventions d'investissement	-							-
Provisions réglementées	-							-
TOTAUX	24 690 241	0	0	-	-	-269 645	-184 031	24 420 596

Information sur les fonds dédiés :

• Contributions Financières d'autres Organismes :

Tableau de variation des fonds dédiés issue de Contributions financières d'autres organismes:

Projets	Utilisations				A la clôture	
	Ouverture Report	Montant global	Dont Remboursements	Transfert	Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Maison de Vannoz	1 212 927	412 927		-800 000	0	
Caisse diocésaine	211 622				211 622	
Formation prêtres et séminaristes	121 762	67 261		13 891	68 391	
Lieux de culte	48 370				48 370	
Bâtiments du diocèse	1 625 382	115 128		18 144	1 528 399	
Projets prêtres F.D.	5 849	9 019		8 376	5 206	
Prêtres aînés	180 307	46 563		828 777	962 521	
Pastorale migrants	9 159	9 159			0	
TOTAUX	3 415 378	-	660 057	-	69 188	2 824 509

- Ressources liées à la Générosité du Public :

Tableau de variation des fonds dédiés issue de Ressources liées à la générosité du public:

Projet	Ouverture	Report	Utilisations			A la clôture	
			Montant global	Dont remboursements	Transfert	Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Soucriptions paroisse NDHJ	5 600	5 600				5 600	5 600
Souscriptions paroisse NDSC	3 855	3 855				3 855	
Souscription paroisse Nord Rvt	30 000	30 000				30 000	30 000
TOTAUX	39 455	39 455	-	-	-	39 455	35 600

Informations sur les provisions pour risques et charges :

- Passifs et provisions :

Provisions :

Provisions	Solde ouverture	Augmentation (+)	Diminution (-)	Solde clôture
Réglementées	-	-	-	-
Pour Risques	-	-	-	-
Pour Charges	1 100 000	-	-	1 100 000
TOTAUX	1 100 000	-	-	1 100 000

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice :

Évaluation des dettes : Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres Emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	935 196	35 196	900 000	-
Dettes sur offrandes de messes à célébrer	510 948	242 400	268 548	-
Placements par associations hors ADSC	479 263	5 000	5 000	469 263
Emprunts et dettes financières divers	101 403	95 803	5 600	-
Fournisseurs et comptes rattachés	217 124	217 124	-	-
Dettes fiscales et sociales	190 296	190 296	-	-
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	39 605	39 605	-	-
Mense épiscopale (réserve oeuvres de charité)	533 583	15 000	60 000	458 583
Dépôt de trésorerie des prêtres	998 459	-	450 000	548 459
Autres Dettes	296 043	296 043	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAUX	4 301 920	-	1 689 148	-
<i>Emprunts souscrits sur l'exercice</i>	-	-	-	-
<i>Emprunts Remboursés sur l'exercice</i>	-	-	-	-
<i>Emprunts et Dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture</i>	-	-	-	-

Informations sur les postes du compte de résultat :

Détail de la rubrique " Legs, donations ou assurances-vie " figurant au compte de résultat sous forme de tableau :

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurances vie	353 937
Montant de la rubrique de produits " Legs ou donations " définie à l'article 213-9	440 316
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
CHARGES	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés.	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	
Solde de la Rubrique	794 253

Information sur les ressources de l'exercice :

Informations relatives aux contributions volontaires en nature :

Par nature effectuées à titre gratuit, elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, ainsi que des biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état.

Les ressources reçues en nature par nature par l'entité sont :

- Utilisées pour les besoins de son activité ;
- Stockées,
- Vendues.

Les ventes des dons reçus en nature sont inscrites en produits en compte de résultat sous une rubrique spécifique.

Liste des contributions / Nature Contributions	Montant	Méthode Valorisation
Abandon de frais km des bénévoles	25 382	Barème fiscal
TOTAL		

Précisions sur les opérations réalisées en commun :

Précisions sur les opérations exceptionnelles :

	Exercice N	Exercice N-1
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	155	-
Produits sur Exercices Antérieurs	-	-
Produits sur Cessions d'actifs	-	224 841
Quote part de subventions virée au résultat	-	-
Autres produits exceptionnels	-	1 132
Reprises sur provisions	-	-
Transferts de charges exceptionnels	-	-
Total produits exceptionnels	155	225 973
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	221 000
Charges sur exercices antérieurs	-	-
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	-	137 746
Autres Charges exceptionnelles	-	-
Dotations amortissements et provisions exceptionnelles	-	-
Total charges exceptionnelles	-	358 746
Résultat exceptionnel	-155	-584 718

Autres informations :

Effectif moyen employé pendant l'exercice par catégorie :

Catégorie	Effectif Moyen
Cadres	4.8
Agents de maîtrise et techniciens	22.12
Ouvriers	
TOTAL	26.92

Conséquence sur l'annexe de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République :

Avantages et ressources provenant de l'étranger :

L'article 4 du décret n° 2021-1812 du 24 décembre 2021 pris en application des articles 21, 22, 73 et 75 de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République précise les mentions à faire figurer dans l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger. L'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger est établi selon le modèle de tableau présenté ci-dessous.

Etat du contributeur	Date Avantage ou ressource	Personnalité juridique contributeur	Nature Avantage ou ressource	Caractère direct ou indirect de l'avantage ou ressource	Montant valorisation de l'avantage ou ressource
Suisse	20/08/25	Fondation	Vrt monétaire	Aide financière diocèse	15 000
Total - Suisse					15 000
Total - Etat Y					15 000

Informations :

- Reclassements et impacts (ANC) :

Les principaux impacts concernant uniquement la présentation des états financiers :

Poste ancien PCG	Nouveau poste ANC 2022-06	Montant au 31/12/N-1
Produits exceptionnels	Autres produits	225 973
Transferts de charges d'exploitation	Autres produits d'exploitation	289 726
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	Autres charges	221 000
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	Autres charges	137 746

L'impact sur les capitaux d'ouverture :

Nature de l'impact	Montant
Fonds propres au 01/01/N avant réforme	24 420 596
Impact du changement de réglementation	
Capitaux propres au 01/01/N après réforme	24 420 596

L'impact sur le résultat de l'exercice comparatif (N-1) :

	Avant réforme	Après réforme
Résultat d'exploitation	-470 161	-83 610
Résultat exceptionnel	386 551	
Résultat net	138 919	138 919

La réforme ANC 2022-06 entraîne la suppression de la notion de résultat exceptionnel de gestion et le reclassement des éléments concernés sans incidence sur le résultat net.

" ASSOCIATION DIOCESAINE DE SAINT-CLAUDE"

Siège social :
21, Rue Saint Roch
39800 POLIGNY

- . -

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

- . -

Exercice du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

" ASSOCIATION DIOCESAINE DE SAINT-CLAUDE"

Siège social :

21, Rue Saint Roch
39800 POLIGNY

- : -

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**Réunion de l'Assemblée Générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2025**

Aux membres,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons
notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été
données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons
été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à
nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres
conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce,
d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur
approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la
doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative
à cette mission.

.../...

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à Fontaine-Lès-Dijon,
Le 11 juin 2026,

Le Commissaire-aux-Comptes
S.A.S. LDS AUDIT

Didier CUCHE

